



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Ressources Humaines

Division des Personnels Enseignants
DPE CAT

Montpellier, le 26 novembre 2024

Affaire suivie par :

Ridwane BENAMEUR

Tél : 04 67 91 50 21

Mél : ridwane.benameur@ac-montpellier.fr

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Rectorat de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du
second degré
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
S/C Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale
Madame et Messieurs les présidents d'université
Monsieur le Directeur de l'Ecole nationale supérieure
de chimie
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de
service
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre
d'information et d'orientation
Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale de l'enseignement technologique

Circulaire DPE-2024 - n°94

Objet : Changement de discipline des personnels enseignants pour la rentrée 2025

Annexe 1 – Calendrier récapitulatif

La présente circulaire a pour objet de vous informer des modalités de traitement des demandes de changement de discipline au sein d'un même corps de personnel enseignant en fonction des besoins d'enseignement.

Ce dispositif est réservé aux personnels titulaires de l'académie souhaitant réorienter leur carrière.

J'attire votre attention sur le fait que le changement de discipline n'a aucune incidence sur le déroulement de la carrière de l'enseignant. Celui-ci conserve son statut dans les mêmes conditions en termes de rémunération, de promotion et d'avancement.

1/ Dépôt et traitement des candidatures

Chaque demande, accompagnée d'un curriculum vitae, de la photocopie des diplômes et d'une lettre de motivation, doit obligatoirement être adressée, par la voie hiérarchique, à l'adresse suivante :

ridwane.benameur@ac-montpellier.fr copie ce.recdpe@ac-montpellier.fr avant le 28 février 2025, délai de rigueur.

Les candidatures sont transmises pour avis au corps d'inspection de la discipline concernée et de la discipline d'origine.

Seules les demandes recevant un avis favorable des corps d'inspection et de la division des personnels enseignants entrent dans le dispositif.

Les personnels peuvent également prendre l'attache d'un [conseiller RH de proximité](#) pour évoquer leur projet professionnel.

2/ Modalité d'affectation

L'enseignant reste titulaire de son poste jusqu'au terme de la procédure.

Son affectation est prononcée provisoirement pour l'année scolaire sur son obligation réglementaire de service et au plus proche de son établissement actuel, en fonction des besoins.

3/ Intégration dans la nouvelle discipline

La procédure de changement de discipline se déroule généralement sur une année scolaire mais peut être réalisée sur deux ans, à la demande de l'intéressé(e) ou des inspecteurs.

En cas d'avis favorable des corps d'inspection pour la validation du changement de discipline, le dossier est, pour tous les corps, adressé à la direction générale des ressources humaines du ministère, qui prononce le changement de discipline.

Lorsque l'arrêté ministériel est pris, le changement de discipline est définitif.

4/ Bonifications particulières pour le mouvement

Une bonification de 1000 points est accordée :

- pour un personnel précédemment titulaire d'un poste fixe : sur le département et les zones de remplacement du département correspondant à l'ancienne affectation avant l'entrée dans le dispositif.
- pour un personnel précédemment TZR : sur les zones de remplacement du département correspondant à l'ancienne affectation avant l'entrée dans le dispositif.

La participation au mouvement entraîne la perte du poste dont il était titulaire dans sa discipline d'origine qui est alors offert au mouvement.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint
directeur des ressources humaines

Laurent Gouze

Annexe 1

Calendrier récapitulatif

Recensement des candidatures pour une entrée dans le dispositif au 01/09/25	Jusqu'au 28 février 2025
Examen des candidatures par les corps d'inspection	Du 01 mars 2025 au 30 avril 2025
Transmission des décisions académiques	Courant mai
Information de l'affectation provisoire pour 2025/2026	Début juillet 2025
Envoi des dossiers de demande de validation du changement de discipline, avec avis favorable des inspecteurs, au ministère (DGRH)	Le 4 mars 2026
Participation au mouvement intra académique 2026	Courant mars 2026
Affectation à titre définitif dans la nouvelle discipline	1 ^{er} septembre 2026